

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 6 | BOURLAMAQUE ET LOUVICOURT

Compte rendu

Séance du 19 mars 2025 à 19 h à l'Hôtel de ville de Val-d'Or (Salle du conseil)

PRÉSENCES :

Mme Sylvie Hébert, conseillère municipale district no. 6, présidente du conseil de quartier

Mme Line Charest, conseillère de quartier

M. William Côté Cloutier, conseiller de quartier (substitut)

M. Yval St-Pierre, conseiller de quartier

M. John Rollin, conseiller de quartier

Mme Vanessa Webster, conseillère de quartier

Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENTS :

Mme Maude Gélinas, conseillère de quartier

ASSISTANCE : Aucune personne

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La présidente du conseil de quartier, Mme Sylvie Hébert, souhaite la bienvenue aux gens présents. Elle procède ensuite à l'ouverture de la séance à 19 h 02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Yval St-Pierre, de l'adopter, tout en gardant le point *varia* ouvert au cours de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BOL2025-03-01

3. Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la séance du 25 septembre 2024

La présidente passe en revue le compte rendu de la dernière assemblée. Il est proposé par Mme Vanessa Webster, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BOL2025-03-02



Suivis :

Mme Sylvie Hébert fait les suivis des points suivants abordés lors de la dernière rencontre :

- a) **Politique environnementale** : La firme mandatée a effectué une partie du travail. Toutefois, la suite prévue était moins conforme aux attentes. L'adjointe à la direction générale poursuivra le dossier.
 - b) **Consignation** : Le service n'est pas encore en fonction.
 - c) **Installation d'une pancarte de 30 km/h à Louvicourt** : La demande du conseil de quartier sera ajoutée à l'ordre du jour d'un caucus, et les procédures suivront.
 - d) **Formulaire de plainte** : Il n'est pas possible d'ajouter plusieurs photos au formulaire. Toutefois, il suffit d'indiquer dans la description que vous souhaitez en partager davantage, et un suivi sera fait.
 - e) **Pancarte 30 km/h | Polyvalente Le Transit** : Mme Hébert vérifiera si la pancarte a été installée.
 - f) **Trottoirs | Coin rue Perreault/rue Allard** : Un suivi a été refait auprès de la direction générale.
 - g) **Bancs de neige | Boulevard Dennison/rue Curé Roy** : La problématique a été discutée avec le contremaître. Certains bancs de neige sur les coins de rue aux intersections ont été dégagés.
 - h) **Sécurité des écoliers | École Saint-Joseph** : Une politique de déneigement est en cours de rédaction. Elle précisera les priorités.
 - i) **Invitation | Responsable MRC** : Le conseil de quartier souhaite inviter un représentant pour discuter des matières résiduelles, du service à la clientèle et de la diffusion de l'information.
- 4. Agent relayeur (Sûreté du Québec)** : Le programme de policier-parrain des conseils de quartier adopte une nouvelle appellation : agent relayeur. Ce changement s'accompagne d'une restructuration et d'un nouveau mode de fonctionnement. Le modèle auparavant en place à Val-d'Or a été étendu à l'échelle du Québec. Désormais, les visites de l'agent relayeur seront coordonnées en fonction du calendrier des conseils de quartier.
- Mme Hébert présente le bulletin d'information policière de Val-d'Or :
Consultez le [bulletin](#).
- 5. Bâtiments patrimoniaux** : À la demande du Gouvernement du Québec, la MRC de La Vallée-de-l'Or doit inventorier les bâtiments construits avant 1940 et en évaluer la valeur patrimoniale.
- 6. Coupe d'arbres (terrain privé)** : Avant d'abattre un arbre, il faut s'assurer d'obtenir les autorisations requises. Selon la réglementation municipale, il est interdit de couper un arbre en bonne santé, qui ne présente aucun danger et qui ne nuit pas à son environnement.
Les arbres jouent un rôle essentiel en milieu urbain, notamment en réduisant les îlots de chaleur. Si vous souhaitez en abattre un, vous devez obligatoirement faire une demande de permis. Le non-respect de cette règle peut entraîner des amendes.
Si un arbre entre en contact avec des fils électriques, cela représente un danger. Dans ce cas, vous devez communiquer immédiatement avec Hydro-Québec.
- 7. Piste de course** : Le projet vise la construction d'une piste de course, située à l'est de la rivière Bourlamaque. La demande a été faite par trois promoteurs. Cette zone est autorisée à des fins récréatives et devrait entraîner moins de nuisances sonores. L'objectif est de concentrer les pistes de motocross et de quatre-roues dans un espace dédié, évitant ainsi leur dispersion. Le projet est actuellement en phase d'approbation.



- 8. Semaine d'actions contre le racisme :** Plusieurs activités sont organisées cette semaine dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme. Pour en savoir plus, visitez la page Facebook du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or : <https://www.facebook.com/caavd>.

9. Sujets divers

- a) **Travaux avenue Centrale :** L'avenue Centrale sera entièrement réaménagée pour prévenir les refoulements d'eau et les inondations. Le projet prévoit l'agrandissement des trottoirs et l'ajout d'îlots de verdure afin de mieux gérer l'accumulation d'eau. Cependant, ces aménagements poseront des défis en matière de déneigement. Une présentation publique sur le projet est prévue à la fin avril. Plus de détails suivront.
- b) **Budget de quartier :** Un montant de 2 500 \$ est disponible chaque année pour financer des projets citoyens. Comme le budget n'a pas été utilisé l'an dernier, 5 000 \$ sont maintenant accessibles. Mme Hébert invite les citoyens à proposer des idées, telles que la plantation d'arbres ou la création d'un jardin communautaire. Soumettez vos projets à tout moment : conseil@ville.valdor.qc.ca.
- c) **Novador :** Trois mines fusionneront leurs activités pour former une seule entité. La mine Monique, située à 25 km d'ici, a une durée de vie estimée à 12 ans et demi et comprend des opérations souterraines et à ciel ouvert. Le projet est actuellement en étude d'impact, une étape qui s'échelonnera sur trois ans. Des consultations publiques auront lieu prochainement. Pour en savoir plus, rendez-vous au : <https://novador.ca/fr/>.
- d) **Pickleball :** Un projet prévoyait la conversion des terrains de tennis situés près du Centre Fournier en terrains de pickleball, afin de rentabiliser l'espace et remplacer les surfaces en fin de vie. Le projet est reporté en 2026.

Toutefois, plusieurs enjeux ont été soulevés :

- Nuisance sonore : L'activité peut se prolonger jusqu'à 22 h.
 - Propriété des terrains : Ceux-ci appartiennent à la CSSOB, qui doit d'abord évaluer ses propres besoins avant d'autoriser le projet.
- e) **Départ d'un membre :** M. Yval St-Pierre quittant la région, un poste de conseiller de quartier sera à combler. Au nom du conseil de quartier, Mme Hébert le remercie pour ses dix ans d'implication et plus. Ce dernier reçoit une chaude main d'applaudissements.
- f) **Élections à venir :** Des élections se tiendront lors du prochain conseil de quartier afin d'officialiser certains postes :
- M. William Côté Cloutier, actuellement membre substitut, pourrait être confirmé dans son rôle.
 - Mme Maude Gélinas devra renouveler son mandat, ayant été absente lors des dernières élections.
 - Le poste laissé vacant par M. Yval St-Pierre sera également à combler.

10. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 28 mai 2025 à 19 h à l'Hôtel de ville de Val-d'Or.



CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 6 | BOURLAMAQUE ET LOUVICOURT – 19 MARS 2025

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. William Côté Cloutier de lever la séance. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BOL2025-03-03

CHANTAL GAIGNARD
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

